

Commerce équitable

Un consommateur de plus en plus sensible

Selon le sondage réalisé par Opinion Way pour Max Havelaar France, 68 % des Français sont prêts à payer un produit plus cher s'il garantit des conditions de travail et de rémunération justes pour les producteurs. Cette affirmation est valable pour le commerce équitable « nord-sud » (café, cacao banane...), mais aussi et de plus en plus pour les filières « nord-nord ».

Le sondage réalisé à l'occasion de la 17e quinzaine du commerce équitable (du 13 au 28 mai 2017) rapporte aussi que 77 % des Français aimeraient être assurés que les aliments et les boissons qu'ils consomment ne sont pas produits dans de mauvaises conditions d'exploitation, et 80 % considèrent que les enjeux du commerce équitable concernent autant les producteurs français que ceux des pays en développement. En 2016, les produits du commerce équitable ont enregistré une progression de près de 43 %/2015. Les filières françaises de commerce équitable ont particulièrement progressé avec + 155 % à leur actif, pour + 21 % pour les pays du sud. Les ventes de produits issus des filières françaises se sont élevées à 275 millions d'euros en 2016. Dans les relations nord-nord, le lancement de la marque « C'est qui le patron ?! », pour assurer un revenu à des producteurs laitiers français en difficulté, a engrangé un franc succès avec 10 millions de litres vendus en quelques mois. D'autres produits devraient prochainement être concernés par cette initiative.

ABEILLES

# Inquiétudes au sein du Réseau Biodiversité pour les Abeilles

Le Réseau Biodiversité pour les Abeilles s'inquiète des discussions en cours autour du verdissement de la Politique Agricole Commune qui pourraient aboutir à de nouvelles mesures contre-productives pour les abeilles.

C'est notamment la réduction potentielle des surfaces de légumineuses et donc de la ressource alimentaire pour les butineuses qui inquiète car elle s'accompagne ainsi d'impacts négatifs sur la production de miel comme sur le dynamisme et la santé du cheptel. La réforme de la PAC entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et instaurant le célèbre greening - ou verdissement - a entraîné la chute brutale des surfaces de jachères apicoles. Ces réserves de pollen et de nectar sont de véritables garde-mangers. Elles assurent aux abeilles une alimentation de qualité, riche et diversifiée leur permettant ainsi de maintenir leurs défenses immunitaires pour mieux résister aux multiples agresseurs. Installées sur 0,5 % de la zone de

butinage des abeilles, les jachères apicoles fournissent en moyenne les deux tiers du bol alimentaire des butineuses. Le Réseau Biodiversité pour les Abeilles avait obtenu une prime incitative à la mise en place de jachères apicoles. Ainsi, dans le calcul des aménagements en faveur de l'environnement et de la biodiversité, un hectare de jachère apicole équivalait à deux hectares de jachères spontanées, moins riches sur le plan de la biodiversité. C'est la disparition de cette prime qui est dénoncée par Philippe Lecompte, Président-fondateur du Réseau Biodiversité pour les Abeilles et apiculteur bio professionnel en Champagne. Concrètement, le projet de « Règlement délégué sur le verdissement » proposé par la Commission européenne implique des impacts

négatifs supplémentaires sur la disponibilité d'une ressource alimentaire abondante et diversifiée pour les abeilles. En effet, l'interdiction de tout produit de protection sur les cultures fixatrices d'azote, les cultures dérochées et les jachères aurait de multiples conséquences ; les organisations professionnelles agricoles s'attendent notamment à une diminution des surfaces de protéagineux, dont certaines cultures sont mellifères. Autre source de pollen et de nectar menacée : les surfaces CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates) devraient se réduire fortement. Outre leur apport pour la qualité de l'eau ou leur rôle dans la structure du sol, elles assurent une ressource alimentaire essentielle aux abeilles en fin d'année apicole.

## DEMAIN LA TERRE Reconnaissance officielle de son engagement pour la biodiversité



Fort de 11 entreprises, l'association demain la Terre propose une troisième voie, avec l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle. L'interaction entre agriculture et biodiversité est un des piliers des actions de l'association. Ainsi, ce sont des exigences fortes qui sont présentes à ce sujet dans la charte Demain la terre®. Elles se traduisent notamment par le projet BiodiversiFel qui vise à renforcer la biodiversité culturelle et périphérique dans les exploitations agricoles. Ce projet vient d'être reconnu par le comité national de suivi de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Définie par le ministère de l'environnement, la SNB constitue la feuille de route en matière de biodiversité. L'action de Demain la Terre a été jugée conforme à ces critères, ce qui est peu fréquent dans le domaine agricole, souligne l'association. Cette reconnaissance vient appuyer les actions déjà menées sur la thématique de la biodiversité que ce soit au niveau institutionnel ou au niveau des entreprises. À l'occasion de cette reconnaissance, l'Association Demain la terre lance une campagne de communication « la biodiversité dans vos assiettes » sur les réseaux sociaux depuis le 9 mai 2017.

Les actions biodiversité

Actions réalisées au niveau institutionnel

- Partenariat avec le syndicat national d'apiculture pour améliorer la prise en compte des pollinisateurs dans les pratiques agricoles
- Membre du comité d'orientation et de suivi de la fondation pour la recherche sur la biodiversité
- Membre du consortium « 4 pour 1000 » dans les sols agricoles mis en place suite à l'initiative lancée par le ministre français de l'agriculture lors de la COP 21
- Référent plate-forme de l'initiative française pour les entreprises et la biodiversité
- Référent « la biodiversité en action » par le secrétariat d'état chargé de la biodiversité
- Exemples d'actions réalisées au niveau des producteurs :
  - L'équivalent de 7 terrains de football semé en prairies mellifères chaque année
  - Planter des arbres : la distance entre Paris et Rouen a déjà été parcourue
  - Plusieurs centaines de ruches installées chaque année directement dans les parcelles assurant la pollinisation nécessaire à l'apparition des fruits et des légumes.